Accord CE/Chypre: participation à un programme communautaire dans le cadre de la politique audiovisuelle commune programme MEDIA II

1998/0138(CNS) - 15/09/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Philippe MONFILS (ELDR, B) le Parlement européen approuve la conclusion d'un accord bilatéral entre la Communauté et la République de Chypre sur la participation de cette dernière à un programme communautaire dans le cadre de la politique audiovisuelle commune. Dans ses amendements, le Parlement européen se félicite de ce que Chypre ait transposé intégralement dans son ordre juridique la directive "Télévision sans frontières" (directive 97/36/CE) et de ce que ce pays achève l'intégration de l'acquis communautaire en matière audiovisuelle. En outre, le Parlement souligne que la prise en compte des projets chypriotes s'inscrit dans la volonté de l'Union européenne de promouvoir l'audiovisuel européen dans le respect des diversités culturelles. Par ailleurs, la participation des Chypriotes au volet formation de MEDIA permettra aux jeunes de ce pays d'établir des liens transeuropéens qui joueront un rôle pour le règlement pacifique de la question chypriote